

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE
MRC DES CHENAUX**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
27 AVRIL 2017**

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Narcisse MRC des Chenaux, tenue à la salle des conférences du bureau municipal, 353, rue Notre-Dame, Saint-Narcisse, le jeudi 27 avril 2017 à 18h30, sont présents, le maire monsieur Guy Veillette, madame la conseillère Mireille Paquin et messieurs les conseillers René Pinard, Denis Chartier et Gilles Gauthier, tous formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent. Cette séance est convoquée par monsieur Guy Veillette, maire, conformément aux dispositions du code municipal.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 18h30. Monsieur le maire, motive l'absence de madame Nathalie Jacob qui est absente pour des raisons de travail et de madame Linda MacCulloch qui est absente pour des raisons personnelles. Il fait la lecture de l'ordre du jour, lequel est annexé à la page 232 du présent procès-verbal.

2017-04-22

Présentation et dépôt des états financiers au 31 décembre 2016

ATTENDU que le rapport des vérificateurs, lequel mentionne que les états financiers présentent fidèlement, à tous égards important, la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2016;

ATTENDU que madame Christine Trudel secrétaire trésorière adjointe a fait la préparation des documents nécessaires à la vérification comptable et a complété le rapport financier à transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

ATTENDU que monsieur Guy Veillette, maire fait la lecture du rapport du vérificateur et demande à madame Karine Gravel c.p.a. auditrice de la firme MALETTE s.e.n.c.r.l. de présenter le rapport financier à l'assemblée;

ATTENDU que le rapport financier déposé séance tenante nous indique des revenus de fonctionnement et d'investissement de 2 436 408\$ des charges pour 2 486 500\$ présentant ainsi un déficit de l'exercice pour un montant de 50 092\$ mais un surplus de fonctionnements de 127 547\$ pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016;

ATTENDU que le rapport financier nous indique également un surplus accumulé de 717 271\$;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

(QUE)

QUE le Conseil homologue les états financiers pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016.

QUE le conseil autorise monsieur Stéphane Bourassa, directeur général à signer les documents à transmettre à la firme des vérificateurs comptables, notamment la lettre de déclaration suite à la vérification.

Adoptée à l'unanimité.

2016-04-23

Nomination de la firme des vérificateurs pour l'exercice financier 2017

ATTENDU que l'article 966 du Code municipal stipule que le Conseil doit, avant le 15 avril de chaque année, nommer le vérificateur des livres pour l'exercice financier en cours et que faute de nomination, le vérificateur de l'année précédente est d'office reconduit dans son mandat ;

ATTENDU qu'une demande de soumission a été demandée à trois firmes comptable pour l'audit des états financiers 2017 soit: Morin Cadieux s.e.n.c., Labranche, Therrien, Daoust, Lefrançois (L.T.M.L.) et Malette inc.;

ATTENDU les prix soumis par la firme Morin Cadieux s.e.n.c. aux montants de 9 500\$, taxes en sus, pour l'audit des états financiers 2017 et 1 500\$, taxes en sus, pour l'audit du mandat spécial, le prix soumis par la firme L.T.M.L. aux montants de 7 000\$, taxes en sus, pour l'audit des états financiers 2017 et les prix soumis par la firme Malette s.e.n.c.r.l. aux montants de 8 975\$, taxes en sus, pour l'audit des états financiers 2017 et 1 025\$, taxes en sus, pour l'audit du mandat spécial;

ATTENDU que nous ne sommes plus dans l'obligation de faire effectuer la Reddition de comptes du Programme d'aide à l'entretien du réseau local voirie locale;

ATTENDU que la municipalité ne tiendra pas compte des montants soumis pour l'audit spécial;

ATTENDU que la firme L.T.M.L., comptables agréés a déposé un prix, pour l'audit des états financiers 2017 et que le prix soumis est le plus bas;

ATTENDU que le conseil est favorable à auditer nos états financiers 2017 par la firme comptable qui présente la soumission la plus basse ;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Narcisse accorde le mandat à la firme L.T.M.L. comptables agréés, pour la vérification des livres de la municipalité de Saint-Narcisse pour son exercice financier du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, pour une somme de 7 000\$, taxes en sus, tel qu'indiqué dans la confirmation de prix daté du 27 avril 2017 annexé à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

2017-04-24

Homologation de l'offre de service de la firme d'architecte Jacques & Gervais pour la réalisation d'un Programme de besoin et de construction, ainsi que le montage d'un UniFormat en lien avec notre projet de relocalisation de la bibliothèque municipale

ATTENDU que la municipalité a comme projet la relocalisation de sa bibliothèque municipale au sous-sol de l'ancienne école Notre-Dame-de-la-Confiance;

ATTENDU que la municipalité a présenté une demande de subvention dans le cadre du Programme du Fonds des petites collectivités;

(ATTENDU)

ATTENDU qu'à fin de poursuivre notre demande d'aide financière certaines études et documents doivent être transmis au ministère de la Culture et des Communications et doivent être réalisés par un architecte;

ATTENDU que la firme d'architecte Jacques & Gervais a réalisé notre audit technique de bâtiment en lien avec notre projet de relocalisation de la bibliothèque;

ATTENDU que la municipalité a demandé une offre de services professionnels à la firme d'architectes Jacques & Gervais pour la réalisation d'un Programme de besoin et de construction en plus d'un montage d'un UniFormat coordonné avec le Réseau Biblio;

ATTENDU le prix soumis par la firme d'architectes Jacques & Gervais au montant de 14 080\$, taxes en sus;

ATTENDU que la firme d'architectes Jacques & Gervais inc. possède les compétences nécessaires pour la réalisation de ce mandat;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyé par monsieur René Pinard
Et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution.

QUE le conseil homologue l'offre de la firme d'architectes Jacques & Gervais inc., au montant forfaitaire de 14 080\$, taxes en sus, pour la réalisation de ce mandat, selon les formulaires fournis par le ministère de la Culture et des Communications du Québec;

QUE l'offre de service soit annexée à la page 234 du présent procès-verbal pour faire partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduite.

Adopté à l'unanimité.

2017-04-25

Programme Réhabilitation du réseau routier local-Volet Redressement des infrastructures routières locales (élaboration des plans et devis)

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse a pris connaissance des modalités d'application du Volet-Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

ATTENDU que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC des Chenaux a obtenu un avis favorable du MTMDET;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL;

Adopté à l'unanimité.

(PROGRAMME)

2017-04-26

Programme Réhabilitation du réseau routier local-Volet Redressement des infrastructures routières locales (réalisation des travaux)

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse a pris connaissance des modalités d'application du Volet-Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

ATTENDU que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC des Chenaux a obtenu un avis favorable du MTMDET;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL;

Adopté à l'unanimité.

2017-04-27

Acceptation des soumissions pour la reconstruction d'un tronçon du Chemin du Barrage dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local 2016-2017, Volet-Accélération des investissements sur le réseau local, ainsi que d'un tronçon du rang Haut-de-la-Grande-Ligne dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018)

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse désire obtenir les services d'un entrepreneur général dans le domaine du pavage et d'enrobé tiède flexible de haute performance pour la reconstruction du Chemin du Barrage et du rang Haut-de-la-Grande-Ligne;

ATTENDU que la municipalité a procédé à des appels d'offres publics, via le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) le 3 mars 2017 pour la réalisation de son projet;

ATTENDU qu'à l'heure et à la date fixée pour la réception des soumissions, le 12 avril 2017 à 11h00, les soumissions reçues ont été ouvertes publiquement à compter de 11h05;

ATTENDU que la municipalité procédera, au courant de l'année 2017, à des travaux de reconstruction du Chemin du Barrage et du rang Haut-de-la-Grande-Ligne;

ATTENDU que cinq professionnels dans le domaine du pavage ont soumissionné dont : Construction et Pavage Boisvert inc., Eurovia Québec Construction inc., Maskimo Construction inc., Construction et Pavage Portneuf inc. et Pagé Construction;

ATTENDU que les entrepreneurs pouvaient soumissionner pour un enrobé ESG-10, bitume 64-34 THRD, tel que stipulé dans l'addenda 1 et pouvaient également soumissionner pour un enrobé tiède flexible de haute performance ou équivalent, décrit dans le document d'appel d'offres;

ATTENDU que suite à l'ouverture de l'enveloppe de la compagnie Eurovia Québec Construction inc. pour la fourniture d'un enrobé ESG-10, bitume 64-34 THRD, celle-ci était conforme et la soumission était la plus basse;

(ATTENDU)

ATTENDU les prix soumis taxes et escomptes inclus, pour les travaux suivants:

- **Les travaux comprendront entre autres, et sans s'y limiter pour le Chemin du Barrage:**
 - L'arpentage de construction;
 - La pulvérisation du pavage existant sur une profondeur de 200 mm dont la superficie est d'environ 15 500 mètres carrés. L'épaisseur moyenne du pavage existant est d'environ 60mm;
 - Le nivellement du matériel pulvérisé à 3% de pentes transversales et compacté à 98% P.M.;
 - Le rechargement de pierre MG-20 d'une épaisseur de 150 mm, incluant le transport, le nivellement à 3% de pentes transversales et la compaction à 98% P.M.;
 - La mise en place d'une couche unique d'environ 15 500 mètres carrés de pavage, en enrobé tiède flexible de haute performance à raison de 65 mm d'épaisseur sur toute la surface à pavé, à 3% de pentes transversales, compactées selon les recommandations du laboratoire mandaté par la municipalité pour le rang;
 - Le sciage du pavage existant à 1 endroit;
 - Le nettoyage des surfaces scié et la pose de liant d'accrochage;
 - La fourniture, le nivellement et le compactage à 95% P.M. des accotements en matériaux granulaires MG-20 afin de refaire les 2 accotements sur une distance d'environ 2 500 mètres linéaire;
 - La fourniture, la mise en place, la compaction de pierre MG-20 pour l'ajustement d'environ 60 entrées charretières au nouveau profil du pavage;
 - La fourniture et la mise en place de la ligne centrale (jaune) et des lignes de rives (blanche) sur toute la longueur du nouveau pavage;
 - La signalisation et la gestion de la circulation, incluant l'utilisation de feux de circulation alternatifs ou de signaleurs routiers et la gestion des accès au chantier. L'étendue des travaux se limite au tronçon du rang Chemin du Barrage. La longueur de ce tronçon est d'environ 2 500 mètres et la largeur moyenne du rang est d'environ 6,2 mètres.
 - L'entrepreneur devra prévoir un abat poussière adéquat pour toute la durée des travaux.

En regard de la compaction du pulvérisé et de la pierre MG-20, l'entrepreneur aura besoin d'arrosage de la surface à compacter et de ce fait, il doit prévoir l'utilisation d'une citerne puisqu'il ne sera pas possible d'utiliser les poteaux-incendies. Cependant, l'entrepreneur pourra remplir sa citerne en s'approvisionnant au puits numéro 11, lequel est situé au 71, rang Saint-Pierre, à environ 500 mètres de l'intersection de la route 352 et l'équipement requis pour le remplissage de la citerne est disponible au puits numéro 11 avec une sortie d'eau de 1,5 pouce. Il est entendu que l'entrepreneur doit inclure dans son prix l'utilisation de sa citerne.

(LES TRAVAUX)

- **Les travaux comprendront entre autres, et sans s'y limiter pour le rang Haut-de-la-Grande-Ligne:**
 - L'arpentage de construction;
 - La pulvérisation du pavage existant sur une profondeur de 200 mm dont la superficie est d'environ 25 500 mètres carrés. L'épaisseur moyenne du pavage existant est d'environ 65mm;
 - Le nivellement du matériel pulvérisé à 3% de pentes transversales et compacté à 98% P.M.;
 - Le rechargement de pierre MG-20 d'une épaisseur de 150 mm, incluant le transport, le nivellement à 3% de pentes transversales et la compaction à 98% P.M.;
 - La mise en place d'une couche unique d'environ 25 500 mètres carrés de pavage, incluant une approche de la Route Trépanier d'une longueur de 75 mètres et une approche de la route Frigon d'une longueur de 75 mètres, en enrobé tiède flexible de haute performance à raison de 65 mm d'épaisseur sur toute la surface à pavé, à 3% de pentes transversales, compactées selon les recommandations du laboratoire mandaté par la municipalité pour le rang;
 - La longueur à paver dans le rang Haut-de-la-Grande-Ligne est d'environ 3 800 mètres;
 - La largeur finale du pavage aura 6,2 mètres;
 - Le sciage du pavage existant à 3 endroits;
 - Le nettoyage des surfaces scié et la pose de liant d'accrochage;
 - La fourniture, le nivellement et le compactage à 95% P.M. des accotements en matériaux granulaires MG-20 afin de refaire les 2 accotements sur une distance d'environ 3 800 mètres linéaire;
 - La fourniture, la mise en place, la compaction de pierre MG-20 pour l'ajustement d'environ 60 entrées charretières au nouveau profil du pavage;
 - La fourniture et la mise en place de la ligne centrale (jaune) et des lignes de rives (blanche) sur toute la longueur du nouveau pavage;
 - La signalisation et la gestion de la circulation, incluant l'utilisation de feux de circulation alternatifs ou de signaleurs routiers et la gestion des accès au chantier. L'étendue des travaux se limite au tronçon du rang Haut-de-la-Grande-Ligne. La longueur de ce tronçon est d'environ 3 800 mètres et la largeur moyenne du rang Haut-de-la-Grande-Ligne est d'environ 6,2 mètres.
 - L'entrepreneur devra prévoir un abat poussière adéquat pour toute la durée des travaux.
 - En regard de la compaction du pulvérisé et de la pierre MG-20, l'entrepreneur aura besoin d'arrosage de la surface à compacter et de ce fait, il doit prévoir l'utilisation d'une citerne puisqu'il ne sera pas possible d'utiliser les poteaux-incendies. Cependant, l'entrepreneur pourra remplir sa citerne en s'approvisionnant au puits numéro 11, lequel est situé au 71, rang Saint-Pierre, à environ 500 mètres de l'intersection de la route 352 et l'équipement requis pour le remplissage de la citerne est disponible au puits numéro 11 avec une sortie d'eau de 1,5 pouce. Il est entendu que l'entrepreneur doit inclure dans son prix l'utilisation de sa citerne. (Compagnies)

Compagnies	Prix
Construction et Pavage Boisvert inc.	1 109 160,38\$ (enrobé ESG-10, bitume 64-34 THRD)
Eurovia Québec Construction inc.	1 019 385,03\$ (enrobé ESG-10, bitume 64-34 THRD)
Maskimo Construction inc.	1 112 843,02\$ (enrobé ESG-10, bitume 64-34 THRD)
Construction et Pavage Portneuf inc.	1 062 041,18\$ (enrobé ESG-10, bitume 64-34 THRD)
Pagé Construction	1 126 093,89\$ (enrobé ESG-10, bitume 64-34 THRD)
Eurovia Québec Construction inc.	1 106 020,41\$ (enrobé tiède flexible de haute performance)

ATTENDU que l'entrepreneur retenu doit se conformer au devis détaillé et des 5 addendas pour la fourniture et pose de béton bitumineux tel que fournis dans les documents d'appel d'offres;

ATTENDU qu'un comité de sélection a été formé par Stéphane Bourassa, directeur Général, et que chacun des membres du comité s'est engagé solennellement à juger les offres de services avec impartialité et éthique;

À CES CAUSES, il est proposé par _____

Appuyé par _____

Et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution;

QUE le conseil accepte l'analyse des 6 soumissions, analyse réalisée par le comité de sélection, selon le devis faisant l'objet de l'appel d'offres soumis le 3 mars 2017 incluant les 5 addendas pour la réalisation du projet.

QUE le conseil mandate la compagnie Eurovia Québec Construction inc. pour la reconstruction d'un tronçon du Chemin du Barrage ainsi que d'un tronçon du rang Haut-de-la-Grande-Ligne, selon les modalités de l'appel d'offres, incluant les 5 addendas « Fourniture et pose de béton bitumineux » pour un montant de 1 019 385,03\$ taxes incluses.

QUE tous les documents d'appel d'offres incluant les plans et devis soient consignés au dossier de reconstruction du Chemin du Barrage dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local 2016-2017, Volet-Accélération des investissements sur le réseau routier local et au dossier de reconstruction d'un tronçon du rang Haut-de-la-Grande-Ligne dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018).

Pas adoptée.

Période de questions

- Aucune.

2017-04-28

Clôture de l'assemblée

ATTENDU que l'ordre du jour est épuisé ;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,

Appuyé par monsieur Gilles Gauthier

Et résolu :

(LA CLÔTURE)

La clôture de l'assemblée à 20h35.

Adoptée à l'unanimité.

Guy Veillette, maire

Stéphane Bourassa,
Directeur général